

## Motion sur l'intention de création d'un périmètre SCOT à l'échelle de notre bassin de vie

Motion commune proposée aux élus des intercommunalités du Confolentais, des Feuillardiers, de la Haute Charente, de la Porte Océane du Limousin, de la Vallée de la Gorre

- Rapport :

*Ensemble naturellement, nous pouvons peser plus et agir mieux.* C'est sur cette conviction partagée, que depuis 2 ans s'esquisse une volonté d'association stratégique entre nos territoires intercommunaux appartenant au même bassin de vie.

Il s'agit ici de présenter succinctement, aux élus communautaires appelés à voter cette motion, à la fois le processus qui a engendré cette volonté d'association et les raisons qui la fondent.

Le processus trouve ses racines dans une réflexion posée, quelques mois après l'installation des conseils communautaires en mars 2014, par ce qui allait devenir la *Porte Océane du Limousin* et ce qui va devenir l'ancienne *Haute-Charente*. Une même pensée traversait alors les élus : n'y a-t-il pas une pertinence à travailler ensemble dans un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), forme règlementaire exprimant une stratégie commune de développement ?

Si la révision de la carte intercommunale engagée par la loi NOTRe a suspendu durant plus d'un an et demi cette approche stratégique d'un bassin de vie en partage, elle en a renforcé d'autant la pertinence du projet initial.

Preuve en est : c'est avec la perspective des fusions intercommunales qui allaient se dérouler que la dynamique engagée a trouvé de nouveaux partenaires, partenaires faisant aussi partie du même bassin de vie que les territoires à l'initiative de cette proposition de coopération stratégique.

Les responsables des territoires de la *Vallée de la Gorre* et des *Feuillardiers* engagés dans une fusion et ceux du *Confolentais* engagé dans la même dynamique avec la *Haute-Charente*, ont en effet rejoint cette réflexion,... dynamique d'association stratégique des territoires irriguant même jusqu'au territoire de *Bandiat-Tardoire*, qui regarde avec intérêt ce processus stratégique engagé sans toutefois vouloir y participer dès à présent.

Si notre dynamique est évidente - d'autant plus après une séquence de réformes institutionnelles (Loi MAPTAM, loi sur les nouvelles régions, loi NOTRe) qui conforte objectivement les pôles métropolitains et les espaces régionaux élargis - c'est parce qu'elle s'appuie sur deux réalités concordantes :

1. il y a l'évidence d'un bassin de vie rural, partagé entre les intercommunalités qui proposent l'adoption de cette motion aux élus. Ce bassin de vie, rassemblant près de 75 000 habitants, représente ensemble un potentiel de développement important. Cette évidence se forge par des axes routiers (RN 141 qui est la Route-Centre-Europe-Atlantique), ferroviaires (ligne historique Limoges-Angoulême) et naturels (Vienne) fondamentaux, par des filières industrielles d'excellence, par des équipements structurants en commun (Centre Hospitalier, Centre aqua-récréatif, zone de chalandise)... et surtout par des habitants qui pratiquent au quotidien ce bassin de vie.

2. il y a une nécessité à donner corps à ce bassin de vie pour peser dans une Région de 5,8 millions d'habitants aux pouvoirs renforcés, et pour organiser un partenariat profitable à tous entre deux agglomérations qui pèsent respectivement 150 000 et 210 000 habitants.

Cette motion prend acte de ces deux réalités pour proposer le principe d'une association stratégique aux élus communautaires de chacun des territoires volontaires, prenant un jour la forme d'un périmètre opérationnel pour l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale.

Notre SCOT affirmerait – par-delà les frontières départementales – l'évidence d'un bassin de vie commun avec des enjeux de développements économiques, sociaux et environnementaux partagés à cette échelle, et avec des réponses qui peuvent y être apportées à cette échelle-là.

- Motion

*Considérant que* tout projet d'association entre territoires prend son sens sur le principe d'un bassin de vie en partage, forgé par les habitants ;

*Considérant que* notre bassin de vie s'organise autour de trois couloirs de vie (sociale, économique et écologique) que sont la RN 141 (dont la dimension stratégique nationale est affirmée par son statut de Route-Centre-Europe-Atlantique), la ligne ferroviaire historique entre Limoges-Angoulême et la Vienne, le tout au milieu d'une même ruralité ;

*Considérant que* ce bassin de vie revêt la particularité sur le plan économique d'accorder une part significativement forte aux emplois et aux entreprises industrielles, constituant un espace où se côtoient filières affirmées et entreprises à potentiel ;

*Considérant que* l'affermissement global de ce tissu industriel constitue un enjeu de développement local fondamental, un enjeu stratégique majeur pour la dynamique de nos départements, et un enjeu d'aménagement équilibré avec les pôles métropolitains tournés plus spécifiquement vers les services ;

*Considérant que* ce bassin de vie s'appuie également sur un réseau d'équipements et de services - publics et privés – complémentaires, dans lesquels vont nos habitants. Ils vivent près de pôles de proximité immédiate dans les bourg-centres avec leurs services essentiels. Puis, ils se dirigent vers les pôles d'équilibre cohérents et autonomes. Ils gagnent en cas de besoin et facilement le pôle dense de Saint-Junien, où la plupart des aménités urbaines sont présentes, avec des équipements structurants et une zone de chalandise recouvrant quasi-parfaitement notre bassin de vie ;

*Considérant que* cette cohérence entre nos territoires construit des problématiques partagées et spécifiques aux zones rurales, pour lesquels il faut trouver des réponses adaptées : mobilité durable en zone rurale, accessibilité aux services et équipements publics, couverture GSM et numérique, dynamiques des bourg-centres, développement et accès à des logements énergiquement économes, préservation de notre qualité environnementale, action pour une agriculture locale qui peut trouver - sur cet ensemble territorial de presque 75 000 habitants - des moyens supplémentaires pour son développement ;

*Considérant que* dans la nouvelle organisation territoriale de la République, et en particulier dans notre nouvelle grande Région de 5,8 millions d'habitants, une association stratégique entre intercommunalités - autonomes dans leur identité mais intégrées dans le même bassin de vie – permet de fédérer les énergies et de peser plus fortement et avec plus d'efficacité, auprès d'une nouvelle entité régionale aux pouvoirs prescriptifs renforcés ;

*Considérant qu'avec* l'effet métropolitain des deux agglomérations entourant notre bassin de vie, l'absence d'organisation de nos territoires ferait prendre le risque de voir aspirer notre potentiel de développement, là où à l'inverse l'organisation de notre bassin de vie donnera un poids et une voix commune, permettant d'échanger avec nos voisins et partenaires de l'Angoumois et de l'agglomération limogeaude ;

*Considérant le regard a priori* bienveillant de l'Etat sur cette stratégie globale visant à donner corps et forme à notre bassin de vie afin de garantir un aménagement du territoire équilibré, où nos zones rurales sont vectrices d'un développement utile à tous ceux qui bénéficient de l'axe de la RN141 ;

Par cette motion commune, proposée conjointement au vote de l'ensemble des élus de la Communauté de Communes de la *Porte Océane du Limousin*, des Communautés de Communes de *Haute-Charente* et du *Confolentais* en voie de fusion, des Communautés de communes des *Feuillardiers* et de la *Vallée de la Gorre* en voie de fusion,...

- nous CONSTATONS ensemble l'évidence de notre bassin de vie,

- nous JUGERONS que toute association d'intercommunalités prenant pour fondement un bassin de vie est utile aux habitants et au développement de chacun des partenaires, car elle permet de développer des réponses nouvelles et d'offrir à ce bassin de vie un poids reconnu,

- nous CONSIDERONS avec pertinence le principe d'un travail en vue de la création d'un périmètre opérationnel permettant de bâtir un schéma de développement stratégique.

- nous ESTIMONS que l'élaboration à terme d'un Schéma de Cohérence Territoriale, expression de notre dynamique rurale commune, forte et volontaire permettra à nos territoires de conforter leur potentiel de développement respectif.